



COMITE D'HONNEUR

M. Didier ROBERT	Président du Conseil Régional
Mme Nassimah DINDAR	Présidente du Conseil Général
M. Gilbert ANNETTE	Maire de Saint-Denis
M. Michel FONTAINE	Maire de Saint-Pierre
Mme Huguette BELLO	Députée-Maire de Saint-Paul
M. Jean Claude FRUTEAU	Député-Maire de Saint-Benoît
M. Patrick LEBRETON	Député-Maire de Saint-Joseph
M. Bruno MAMINDY-PAJANY	Maire de Sainte-Rose
M. Paulet PAYET	Maire du Tampon
M. Roland RAMAKISTIN	Maire de Trois-Bassins
M. Guito RAMOUNE	Maire de Petite-ile
M. Roland ROBERT	Maire de La Possession
M. Thierry ROBERT	Maire de Saint-Leu
M. Nicolas DESCHAUX	Président de la Fédération Française du Sport Automobile
M. Jean Pierre OLLIVIER	Président du Comité Régional du Sport Automobile

COMITE D'ORGANISATION

<i>Président :</i>	Pascal RAMASSAMY		
<i>Vice-Présidents :</i>	Souresh ASSABY	Jean Fred MAUVE	
<i>Trésorier :</i>	André LATCHOUMANE	<i>Adjoint :</i>	Patrick BELDA
<i>Secrétaire Général :</i>	Jean Roland GAUD	<i>Adjoint :</i>	Chantal CATONNET
<i>Membres :</i>	Christian ALBANY	Didier CODY	Clément DIJOUX
	Didier HONORINE	Aude IMAZE	Brice IMAZE
	Philippe LHERMINEZ	Jean Jacques LOMBARD	Henri Michel PERRINE
	Mamisoa RAJOEL	Jean RASORI	Julie SIDIOT
	Maurice TALLON	Nathalie THIREL	Alexandre VIRAPIN

REMERCIEMENTS

Le Comité d'Organisation remercie pour leur concours:

Nos partenaires : La Municipalité de Saint-Denis
La Municipalité de Saint-Pierre

ainsi que :

La Préfecture et les Sous-Préfectures de La Réunion
Le Groupement de Gendarmerie du Sud de l'Océan Indien
Les Municipalités des Communes traversées
La Direction des Services d'Incendie et de Secours
La Direction Départementale des Polices Urbaines
La Direction Départementale de l'Équipement
La Direction des Infrastructures Départementales
La Direction de l'Office National des Forêts
La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

La presse écrite et audiovisuelle

Le service Médical de l'épreuve

L'ensemble des Officiels et bénévoles officiant au cours de l'épreuve

Les riverains des épreuves spéciales pour leur compréhension et leur coopération



PALMARES DE L'EPREUVE

1969 :	Maurice PAYET - Jean Paul PAYET	SIMCA 1200 S
1971 :	Jean Claude CASTELNEAU - Claude HILY	PORSCHE 911
1972 :	Jean Pierre NICOLAS - Jean TODT	RENAULT 12 Gordini
1973 :	Jean Pierre NICOLAS - Claude ROURE	ALPINE 1600
1974 :	Maurice LALLEMAND - Alain GUENIN	ALPINE 1800
1975 :	Jean Pierre BELTOISE - Jean Pierre AUJOLET	ALPINE 1800
1976 :	Jean RAGNOTTI - Jean Pierre AUJOLET	ALPINE 1800
1977 :	Hervé KNAPICK - Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1978 :	Jean Louis CLARR - Ibrahim BANGUI	OPEL Kadett GT/E
1979 :	Tony RICQUEBOURG - Marceau RIVIERE	OPEL Kadett GT/E
1980 :	Idriss AFFEJEE - Abdoul AFFEJEE	FORD Escort 2000 RS
1981 :	Bernard BEGUIN - Philip OZOUX	PORSCHE 911 SC
1982 :	Jean RAGNOTTI - Jean Marc ANDRIE	RENAULT 5 Turbo
1983 :	Massoum DINDAR - José PEYOU	OPEL Ascona 400
1984 :	Jacques THING-LEO - Jean Claude GARANGEAT	RENAULT 5 Turbo
1985 :	Dominique de MEYER - Jacques LIONS	RENAULT 5 Turbo
1986 :	Jean Pierre BALLETT - Philip OZOUX	PEUGEOT 205 T 16
1987 :	Dominique de MEYER - Jean Roland GAUD	RENAULT 5 Maxi
1988 :	Tony RICQUEBOURG - Denis ANTOU	PORSCHE 911 SC
1989 :	Sabir GANY - Idriss GANY	BMW M3
1990 :	Bernard BEGUIN - Philip OZOUX	FORD Sierra Cosworth
1991 :	Alain OREILLE - Albert NEYRON	RENAULT Clio 16 S
1992 :	Alain OREILLE - Jean Marc ANDRIE	RENAULT Clio 16 S
1993 :	Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1994 :	Jean RAGNOTTI - Gilles THIMONIER	RENAULT Clio Williams
1995 :	Alain OREILLE - Jack BOYERE	RENAULT Clio Maxi
1996 :	Didier AURIOL - Jean Marc ANDRIE	TOYOTA Celica
1997 :	J.Claude CHAUSSALET - J.François COUDERC	PEUGEOT 306 Maxi
1998 :	Olivier PAYET - Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
1999 :	Olivier PAYET - Valérie GANGNANT	PEUGEOT 306 Maxi
2000 :	Malik UNIA - Gilles STASICA	TOYOTA Celica
2001 :	Sébastien LOEB - Daniel ELENA	CITROËN Xsara
2002 :	Sabir GANY - Zakaria OMARJEE	PEUGEOT 306 Maxi
2003 :	Inter : Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206
	National : Sébastien LAFUTEUR - David SOULARD	PEUGEOT 106 S 16
2004 :	Inter : David GRONDIN - Didier BENARD	CITROËN C2 S 1600
	National : Malik UNIA - Gilles STASICA	FORD Escort Cosworth
2005 :	Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2006 :	Pascal ARDOUIN - Christian PARIS	PEUGEOT 206 WRC
2007 :	Tony RICQUEBOURG - Christian PAUSE	RENAULT Mégane Kit-Car
2008 :	Farouk MOULLAN - Addoul PATEL	FORD Escort Cosworth
2009 :	Malik UNIA - Jean Diony LAVAL	PEUGEOT 207 S2000
	2 ^e : Tony RICQUEBOURG - Zakaria OMARJEE	RENAULT Mégane Kit-Car
	3 ^e : Philippe MAITRE - Laurent DESCAMPS	RENAULT Clio Kit-Car

SOMMAIRE

PROGRAMME DU RALLYE	5 - 6
1. ORGANISATION	
1.1. Officiels	7 - 8
1.2. Eligibilité	8
1.3. Vérifications	8
2. ASSURANCES	9
3. CONCURRENTS ET PILOTES	
3.1. Demande d'engagement - Inscriptions	9
3.2. Equipages	10
3.3. Ordre de Départ	10
4. VEHICULES ET EQUIPEMENTS	
4.1. Voitures autorisées	10
4.2. Pneumatiques	10
4.3. Assistance	11
4.6. Plaques d'immatriculation	11
5. PUBLICITE	12
6. SITES ET INFRASTRUCTURES	
6.1. Description	12
6.2. Reconnaissances	12 - 13
7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	
7.2. Dispositions générales relatives aux cont	14
8. RECLAMATIONS - APPELS	14
9. CLASSEMENTS	14
10. PRIX	14
ANNEXES	
1. ITINERAIRE	15 - 17
2. NUMEROS ET PUBLICITE	18
3. SIGNALISATION DES CONTRÔLES	19
4. SECURITE	20 - 21



PROGRAMME DU RALLYE

OUVERTURE DES ENGAGEMENTS / PARUTION DU REGLEMENT :

Mercredi 23 Juin 2010

PARUTION DU CARNET D'ITINERAIRE

Lundi 12 Juillet 2010

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

Lundi 12 Juillet 2010

PERIODES DE RECONNAISSANCES

Mercredi 14 Juillet 2010 de 12h00 à 22h00

Samedi 17 Juillet 2010 de 12h00 à 20h00

Dimanche 18 Juillet 2010 de 10h00 à 20h00

Mardi 20 Juillet 2010 de 16h00 à 22h00

VERIFICATIONS DES DOCUMENTS

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Base Nautique - St-Pierre

Horaire : de 8h00 à 16h00 (sur convocation)

VERIFICATIONS DES VOITURES - MARQUAGES ET PLOMBAGES

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Base Nautique - St-Pierre

Horaire : de 8h15 à 16h15 (sur convocation)

MISE EN PARC FERME DE DEPART DES VOITURES

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : de 14h30 à 17h00

OUVERTURE DU CENTRE MEDIA ET DES ACCREDITATIONS

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

(voir article 1.8 du présent Règlement Particulier)

PREMIERE REUNION DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 16h45

PUBLICATION DE LA LISTE DES EQUIPAGES ADMIS AU DEPART

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 17h00

DEPART DE LA 1ère ETAPE

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 19h00

ARRIVEE DE LA 1ère ETAPE

Date : Vendredi 23 Juillet 2010

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 22h31



**PUBLICATION DU CLASSEMENT PARTIEL OFFICIEUX ET DE L'ORDRE ET HEURES
DE LA 2ème ETAPE**

Date : Samedi 24 Juillet 2010

Lieu : Capitainerie - Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 8h30

DEPART DE LA 2ème ETAPE

Date : Samedi 24 Juillet 2010

Lieu : Port de Plaisance - St-Pierre

Horaire : 10h45

ARRIVEE DE LA 2ème ETAPE

Date : Samedi 24 Juillet 2010

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 22h26

**PUBLICATION DU CLASSEMENT PARTIEL OFFICIEUX ET DE L'ORDRE ET HEURES
DE LA 3ème ETAPE**

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 7h00

DEPART DE LA 3ème ETAPE

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 9h00

ARRIVEE DE LA 3ème ETAPE ET ARRIVEE DU RALLYE

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 15h58

PODIUM FINAL

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 16h00

VERIFICATIONS FINALES

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Place Sarda Garriga - Saint-Denis

Horaire : 16h15

CLASSEMENT FINAL PROVISOIRE

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 17h00

CLASSEMENT FINAL DEFINITIF

Date : Dimanche 25 Juillet 2010

Lieu : Hôtel Le Saint-Denis

Horaire : 17h30

REMISE DES PRIX

Date : Lundi 26 Juillet 2010

Lieu : Mairie de Saint-Denis

Horaire : 18h30

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Réunion (ASAR) organise les 23,24 et 25 Juillet 2010 sous l'égide du CORSA Réunion, une épreuve automobile dénommée :

Tour Auto - Rallye de la Réunion 2010

Permis d'organisation F.F.S.A. N° xxx en date du 2010.
Permis d'organisation CORSA Réunion N° 1906/10-04 en date du 20 Avril 2010.

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASA Réunion - 1 rue Bertin - BP 539 - 97472 - SAINT DENIS Cedex

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA Réunion - 1 rue Bertin - BP 539 - 97472 - SAINT DENIS Cedex

Référent : M. Didier CODY

Secrétariat / Permanence du Rallye

1 rue Bertin - BP 539 - 97472 - SAINT DENIS Cedex E-mail : asareunion@wanadoo.fr

Tél. : 02 62 21 04 32 - 06 92 87 25 60

Fax : 02 62 21 09 66

E-mail : asareunion@wanadoo.fr

Site Internet :

Horaires d'ouverture : à partir du mercredi 23 juin 2010 - du lundi au vendredi de 17h00 à 20h00

Une permanence pour la remise des engagements se tiendra pour la région Sud chez FM Compétition à Etang-Salé les jeudi 8 et lundi 12 Juillet 2009 de 13h30 à 18h30.

1.1. OFFICIELS

<i>Président des Commissaires Sportifs</i>		M. Jean Jacques LOMBARD	Licence N° 13447
<i>Commissaires Sportifs</i>		M. Christian MARTIN	Licence N° 35423
		M. Jean Hugues MEZINO	Licence N° 11113
<i>Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs</i>		Mlle Chantal CATONNET	Licence N° 13782
<i>Observateur F.F.S.A.</i>		M. Bernard DEMEUZOIS	Licence N° 1985
<i>Directeur de Course</i>		M. Gérard GHIGO	Licence N° 1967
<i>Directeur de course adjoint - PC Course</i>		M. Patrick CLAIN	Licence N° 18643
<i>Directeur de course adjoint - PC Course</i>		M. André LATCHOUMANE	Licence N° 13791
<i>Médecin chef :</i>		Dr. Richard RAMILISON	Licence N°
<i>Délégués de la Direction de Course</i>			
<i>Epreuves Spéciales</i>	<i>Titulaire</i>	M. Alain ALBANY	Licence N° 25187
	<i>Titulaire</i>	M. Thierry DE BERGE	Licence N° 33741
	<i>Titulaire</i>	M. Jean Claude HECTOR	Licence N° 1805
	<i>Adjoint</i>	M. Eric SELLY	Licence N° 38993
	<i>Adjoint</i>	M. Patrick PORET	Licence N° 13795
<i>Ouverture de route</i>		M. Jean RASORI	Licence N° 2320
		M. Christian ALBANY	Licence N° 13792
<i>Contrôle Sécurité</i>		M. Didier CODY	Licence N° 57604
		M. Jean Fred MAUVE	Licence N° 47367
<i>Parc Fermé - Assistance -Regroupement</i>		M. Maurice TALLON	Licence N° 19408
	<i>Adjoint</i>	M.	Licence N°
	<i>Adjoint</i>	M. Giani VINGATESSON	Licence N° 167548

Chargés des Relations Concurrents

M. Jean Louis ROBERT

Licence N° 156539

Mlle Nathalie AGATHE

Licence N° 34374

Mme Marie Jo MARTIN

Licence N° 49323

Responsable des Commissaires Techniques
Commissaires Techniques

M. Thierry GARBI (CT A)

Licence N° 16028

M. Daniel MAILLOT (CT C)

Licence N° 13744

M. Gilles MAREL (CT C)

Licence N° 15764

M. Alexis KLING (CT C)

Licence N° 173569

M. Raymond LETOULLEC (CT C) Licence N° 173570

1.2. - ELIGIBILITE

Le " **Tour Auto - Rallye de La Réunion 2010** " compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2010 - 1^{ère} Division (coefficient 5)
- Le Championnat des Rallyes, la Coupe 1600 Gr.A , la Coupe Groupe N, la Coupe N2 , la Coupe Groupe R et la Coupe Groupe F2000 du Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion
- Le Challenge Promo du Comité Régional de Sport Automobile
- Les Coupes et Challenges approuvés par le Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion

1.3. - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront ,avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu de la manière suivante :

Vérifications des documents

Emplacement - Horaires

Les vérifications des documents auront lieu le Vendredi 23 Juillet 2010 de 8h00 à 16h00 à St-Pierre - Base Nautique - Rue Amiral Lacaze

Documents à présenter

- Certificat d'immatriculation - carte grise
- Licence du concurrent et de chacun des deux membres de l'équipage
- Permis de conduire des deux membres de l'équipage
- Lettre d'autorisation d'utilisation du propriétaire de la voiture (s'il n'est pas le concurrent)

Vérifications des voitures

Emplacement - Horaires

Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 23 Juillet 2010 de 8h15 à 16h15 à St-Pierre - Base Nautique - Rue Amiral Lacaze

Documents à présenter

- Fiche d'homologation de la voiture
- Passeport technique

Les équipages se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes suivantes :

- jusqu'à 30 minutes 15 €
- de 30 minutes à 1 heure 30 €
- par heure supplémentaire 15 €

Le départ sera refusé à tout équipage se présentant aux vérifications au-delà des limites prévues par le Règlement Particulier du rallye, sauf cas de force majeure acceptée par les Commissaires Sportifs.

1.3.12. Contrôle final

Les vérifications finales seront effectuées au Parc Fermé d'arrivée du Rallye.

En cas de démontages, ceux-ci seront effectués chez : Garage Joël Technic Auto - Ste-Marie

Prix de la main d'oeuvre horaire : 45 € TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

2.1.1. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers, telle que définie ci-dessous :

Conformément à la réglementation générale française des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, le Comité d'Organisation contractera une police d'assurance auprès d'une Société agréée.

Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de **3.000.000 euros** par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels et jusqu'à concurrence de **500.000 euros** par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.

L'assurance prendra effet au début du Rallye et sera acquise pendant le Rallye et les manifestations portées au Programme Officiel.

En cas d'accident, le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit à l'Organisateur au plus tard dans les trois jours. En cas de dépannage dans une E.S. ou sur un parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

Si un pilote participant à un rallye est impliqué dans un accident au cours duquel un membre du public est blessé, le pilote concerné doit le signaler au point radio suivant spécifié dans le carnet d'itinéraire et signalé sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.

S'il n'observe pas cette règle, les Commissaires Sportifs pourront imposer à l'équipage responsable une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

En cas d'abandon ou de mise hors course d'un concurrent au cours du rallye, la garantie cessera automatiquement dès le moment de cet abandon ou de la mise hors course, sauf si cet abandon ou cette mise hors course survient au cours d'une épreuve de classement, auquel cas la garantie ne cessera qu'à la fin de cette épreuve de classement.

2.1.2. Les véhicules d'assistance et/ou auxiliaire, même porteurs de plaques " ASSISTANCE " et/ou " AUXILIAIRE " , les véhicules " Ouvreur " des concurrents, même porteurs de plaques " Ouvreur " ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Il en est de même des voitures avec lesquelles les concurrents participent aux reconnaissances même si elles sont répertoriées par un numéro ou porteuses d'un signe distinctif du rallye.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5. Toute personne qui désire participer à l'épreuve "**Tour Auto - Rallye de la Réunion 2010**" doit déposer au secrétariat du Rallye (voir page 7) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée au plus tard le **Lundi 12 Juillet 2010**.

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 120 véhicules maximum. En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec publicité facultative des organisateurs:

Challenge Promo :	500 €
Autres :	590 €

b) sans publicité facultative des organisateurs:

Double tarif

Remboursement des droits d'engagement :

Les droits d'engagement seront remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes recues 8 jours et plus avant l'épreuve,
- de 50% pour les demandes recues jusqu'aux vérifications.

3.1.12. Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

- du montant des droits d'engagement
- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage;
- d'une photocopie de la licence 2010 du concurrent;
- d'une photocopie de la licence 2010 des deux membres de l'équipage;
- d'un jeu de photos d'identités récentes et nettes des deux membres de l'équipage;
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture;
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation de la voiture (carte grise)
- d'une photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.

3.2. - EQUIPAGES

3.2.7. Un briefng écrit sera transmis aux équipages lors des vérifications administratives.
(cf article 1.3 du présent règlement).

3.3. - ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ de la première étape sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant l'ordre suivant:

Série 1 et 2 : Pilotes classés par la FIA

Série 3 et 4: Pilotes prioritaires " Rallye " FFSA

Série 5: Pilotes désignés comme performants par l'Organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)

Série 6: Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6
A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

A l'intérieur de chaque série , l'ordre des départs est laissé à la discrétion de l'Organisateur, en tenant compte du niveau de performance des équipages, de leur classement dans les Championnats, Coupes et Trophées ainsi que de la date de leur engagement à l'épreuve.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. - VOITURES AUTORISEES

*Conforme au règlement standard FFSA
et au règlement particulier du Championnat de la Réunion des Rallyes*

4.2. - PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. - ASSISTANCE

4.3.1. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye, ou sur des aires dégagées adjacentes sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

4.3.2.1. Parcs ou Zones d'Assistance

Les parcs d'assistance seront situés aux endroits suivants :

- 1^{ère} Etape : a/b) Saint-Pierre - Marché de Gros
- 2^{ème} Etape : c/d) Sainte-Anne - Circuit Félix Guichard
- 3^{ème} Etape : e/f/g) Saint-Paul - Parking Chaussée Royale

Les véhicules d'assistance porteurs d'une plaque " Assistance " délivrée par l'organisation seront autorisés à accéder aux parcs d'assistance selon le planning suivant :

- Parc St-Pierre : Vendredi 23 Juillet 2010 de **16h00 à 19h00**
- Parc Ste-Anne : Samedi 24 Juillet 2010 de **11h00 à 13h00**
- Parc St-Paul : Dimanche 25 Juillet 2010 de **7h00 à 8h30**

4.3.2.2. Zones de ravitaillement

Des zones de ravitaillement en carburant et pneumatiques exclusivement sont prévues au cours de l'épreuve (cf. Annexe Itinéraire et Horaires). A l'intérieur de ces zones, aucune autre intervention ne pourra être effectuée sur la voiture par une personne autre qu'un membre de l'équipage.

4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Le montant de la pénalité est conservée par l'Organisateur.

4.6. - PLAQUES D'IMMATRICULATION

A tout moment du Rallye, toutes les voitures engagées devront posséder une plaque d'immatriculation placée à l'avant et une seconde placée à l'arrière.

Celles-ci devront être conformes aux dispositions applicables en France ou à celles du pays d'origine du concurrent (voir l'extrait de l'arrêté du 1er juillet 1996)

Elles seront apposées de manière visible aux emplacements suivants:

- ***à l'arrière, celui prévu à l'origine par le constructeur***
- ***à l'avant, celui prévu à l'origine par le constructeur ou à défaut si le pare-choc avant ne comporte plus d'emplacement adapté, la plaque devra être apposée sur une surface sensiblement verticale (moins de 15° d'inclinaison par rapport à la verticale) et le centre de la plaque ne devra pas être placé à plus de 80cm de l'axe longitudinal de la voiture.***

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.2 - La publicité de l'Organisateur qui sera apposée sur les voitures participant au

" Tour Auto - Rallye de la Réunion 2010 "

est la suivante :

Panneaux de portière D & G : à préciser par additif

Les concurrents ne peuvent pas refuser cette publicité.

5.3 - La publicité facultative de l'Organisateur figurera sur 2 bandeaux de 10 cm (hauteur) par 25 cm (longueur) à apposer sur chaque côté de la partie supérieure du pare-brise, sera la suivante : à préciser par additif

5.4 - Présentation de la voiture (voir Annexe 3)

5.5 - Le Comité d'Organisation devra être informé de toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye concerné et son image de marque.
Chaque concurrent est responsable de ses partenaires.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. - DESCRIPTION

Le "Tour Auto - Rallye de La Réunion 2010" représente un parcours de 595,05 km.

Il est divisé en 3 étapes et 6 sections.

Il comporte 16 épreuves spéciales d'une longueur totale de 169,00 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " Itinéraire "

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 :	N.D. DE LA PAIX	17,00 km
E.S. 2 :	MONTVERT	9,85 km
E.S. 3 :	LA CRÊTE	13,65 km
E.S. 4 & 6 :	LES RADIERS	17,60 km
E.S. 5 & 7 :	CAMBOURG	8,25 km
E.S. 8 :	CIRCUIT FELIX GUICHARD	3,20 km
E.S. 9 :	LES TROIS BANCS	3,90 km
E.S. 10 :	LA MONTAGNE	10,20 km
E.S. 11 & 14 :	VUE BELLE	9,70 km
E.S. 12 & 15 :	CAMELIAS	10,40 km
E.S. 13 & 16 :	PANON	9,65 km

6.2. - RECONNAISSANCES

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

6.2.1. Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le Code de la Route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3** au maximum
- tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou "bouclage" en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- tout accès à une épreuve spéciale devra se faire obligatoirement par son départ.

6.2.2. Voitures

- voitures de série
- pneus de série homologués route (tout pneu de compétition est interdit)
- autocollant avec la mention "Reconnaissance" et un numéro d'ordre. Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissance est obligatoire.
- les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur carnet d'itinéraire.
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.
- un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.4. L'organisateur aura l'obligation d'effectuer des contrôles. La méthode sera libre mais un rapport spécifique ainsi que les fiches de contrôle des véhicules contrôlés devront être transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs et à l'Observateur. Des contrôles de vitesse pourront également être effectués sur le parcours des épreuves spéciales ou de liaisons.

6.2.5 - Durée

La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours selon le planning suivant :

Mercredi 14 Juillet 2010 de 14h00 à 22h00 et Dimanche 18 Juillet 2010 de 12h00 à 20h00

ES 1 : N.D. DE LA PAIX

ES 4 / 6 : LES RADIERS

ES 2 : MONTVERT

ES 5 / 7 : CAMBOURG

ES 3 : LA CRÊTE

Samedi 17 Juillet 2010 de 14h00 à 20h00 et Mardi 20 Juillet 2010 de 16h00 à 22h00

ES 10 : LA MONTAGNE

ES 12 / 15 : CAMELIAS

ES 11 / 14 : VUE BELLE

ES 13 / 16 : PANON

Nota : La reconnaissance de l'ES 8 - Circuit Félix Guichard - se fera le Dimanche 18 Juillet 2010 de 12h00 à 20h00

La reconnaissance de l'ES 9 - Les Trois Bancs - est libre, dans le respect des règles du Code de la Route.

De manière exceptionnelle, compte tenu de la longueur de la liaison, il sera permis de parcourir en sens inverse l'itinéraire de l'ES 10 - La Montagne - pour revenir au point de départ; La plus grande prudence est recommandée aux équipages dans ce cas.

6.2.6. Équipages

Chacun des membres des équipages devra fournir avec son bulletin d'engagement un jeu de photos d'identité récentes et nettes;

Seuls les 2 membres de l'équipages pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des 2 membres de l'équipage ne pouvait participer aux reconnaissances, une demande de dérogation pour le remplacer devra être faite auprès de l'Organisateur du rallye.

6.2.7. Pénalités

- Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages :

- *Départ refusé*

- *Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye;*

Les trois pénalités sont cumulées.

- Autres infractions

1^{ère} infraction (selon la gravité)

- 1 mn

- ou 3 mn

- ou départ refusé

- ou/et amende du montant des droits d'engagement au rallye

2^{ème} infraction

- interdiction de prendre le départ

- demande de sanction auprès de la FFSA

- amende du double du montant des droits d'engagement au rallye

Les trois pénalités sont cumulées.

- Le montant des amendes est conservé par l'Organisateur.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont:

Chasuble jaune : Commissaire

Chasuble blanche : Chef de Poste

Chasuble orange : Commissaires de Route

ARTICLE 8 - PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.6. - Classements particuliers

Il sera établi un classement " Challenge Promo " selon le règlement du "Challenge Promo" du Comité Régional de Sport Automobile de la Réunion.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1 - Remise des prix

La remise des prix se déroulera le Lundi 26 Juillet 2010 dans les salons de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis à partir de 18h30.

10.2 - Prix - Coupes

Des coupes seront remises aux vainqueurs des différents classements ainsi qu'à des officiels de l'épreuve choisis par l'organisateur. Tous les prix et coupes sont cumulables.

Une prime en espèces d'un montant de 200 € sera attribuée à chaque équipage ayant réalisé le meilleur temps dans les ES 1, 3, 10, 13 et 16 et ce dans les classes R1, N1, N2, F211 et F212.

Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

1^{ère} Étape - Vendredi 23 Juillet 2010

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture
1^{ère} section : St-Pierre - St-Pierre							
CH 0	Podium - Port de Plaisance - Départ 1 ^{ère} Etape Bd Hubert Delisle - Rue A.Babet - Bd Banks - RN 1 - Avenue Ch.Isautier						19:00
CH 0A	Marché de Gros - Entrée Assistance		6,80	6,80	6,80	00:20	19:20
Assistance A						00:20	
CH 0B	Sortie Assistance Avenue Ch.Isautier - Ex RN 1 - RN 3 - RD 36						19:40
CH 1	Plaine des Cafres		28,00	28,00	34,80	00:50	20:30
ES 1	NOTRE DAME DE LA PAIX RD 36 - RD 3	17,00					20:33
CH 2	Bérive		2,45	19,45	54,25	00:25	20:58
ES 2	MONTVERT RD 29 - RD 31 - RN 2 - RN 3 - RN 1 - Avenue Ch.Isautier	9,85					21:01
CH 2A	Marché de Gros - Entrée Assistance		21,85	31,70	85,95	00:40	21:41
Assistance B						00:30	
CH 2B	Sortie Assistance Av. Ch. Isautier - RN 1 - Bd Banks - Rue Rodier - Bd Hubert Delisle						22:11
CH 2C	St-Pierre - Port de Plaisance - Fin 1 ^{ère} Étape		7,15	7,15	93,10	00:20	22:31
Totaux Étape 1		26,85	66,25		93,10		ES = 28,84%

2^{ème} Étape - Samedi 24 Juillet 2010

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture
2^{ème} section : St-Pierre - Ste-Anne							
CH 2D	Podium - Port de Plaisance - Départ 2 ^{ème} Etape Bd Hubert Delisle - Rue Amiral Lacaze - RN 2 - RD 34						10:45
Zone de Ravitaillement (Pneumatiques et carburant)							
CH 3	Vincendo		26,90	26,90	120,00	00:50	11:35
ES 3	LA CRETE RD 37 - RN 2 - RD 57	13,65					11:35
Zone de Ravitaillement (Pneumatiques et carburant)							
CH 4	Bois Blanc		32,50	46,15	166,15	01:10	12:45
ES 4	LES RADIERS 1 RD 57 - RN 2 - RN 3 - RD 3	17,60					12:45
CH 5	Chemin de Ceinture		19,75	37,35	203,50	00:55	13:40
ES 5	CAMBOURG 1 RD 3 - RN 2 - Ste-Anne	8,25					13:40
CH 5A	Les Orangers - Circuit F. Guichard		2,15	10,40	213,90	00:20	14:00
Regroupement 1		(39,50)	(81,30)			00:20	

Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

2^{ème} Étape - Samedi 24 Juillet 2010

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture		
3^{ème} section : Ste-Anne - St-Denis									
CH 5B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance				213,90		14:20		
Assistance C						00:20			
CH 5C	Sortie Assistance RN 2 - RD 57						14:40		
CH 6	Bois Blanc		15,60	15,60	229,50	00:25	15:05		
ES 6	LES RADIERS 2	17,60					15:08		
	RD 57e - RN 2 - RN 3 - RD 3								
CH 7	Chemin de Ceinture		19,75	37,35	266,85	00:55	16:03		
ES 7	CAMBOURG 2	8,25					16:06		
	RD 3 - RN 2 - Ste-Anne								
CH 8	Les Orangers - Circuit F. Guichard		2,15	10,40	277,25	00:20	16:26		
ES 8	CIRCUIT FELIX GUICHARD	3,20					16:29		
CH 8A	Circuit F. Guichard - Entrée Assistance		0,15	3,35	280,60	00:06	16:35		
Assistance D						00:40			
CH 8B	Sortie Assistance RN 2 - Bd Lancastel - Bd G.Macé						17:15		
CH 8C	St-Denis - Place Sarda Garriga - Entrée Regroupement		47,60	47,60	328,20	01:10	18:25		
Regroupement 2						02:30			
		(29,05)	(85,25)						
4^{ème} section : St-Denis - St-Denis									
CH 8D	Sortie Regroupement Bd G.Macé - RN 1 - RD 41						20:55		
Zone de Ravitaillement (Pneumatiques et carburant)									
CH 9	La Redoute		2,05	2,05	330,25	00:10	21:05		
ES 9	LES TROIS BANCS	3,90					21:08		
	RD 41								
CH 10	La Montagne		8,35	12,25	342,50	00:25	21:33		
ES 10	LA MONTAGNE	10,20					21:36		
	RD 41 - RN 1 - Bd G.Macé								
CH 10A	St-Denis - Place Sarda Garriga - Fin 2 ^{ème} Étape		21,20	31,40	373,90	00:50	22:26		
Totaux Étape						82,65	198,15	280,80	ES = 29,43%

3^{ème} Étape - Dimanche 25 Juillet 2010

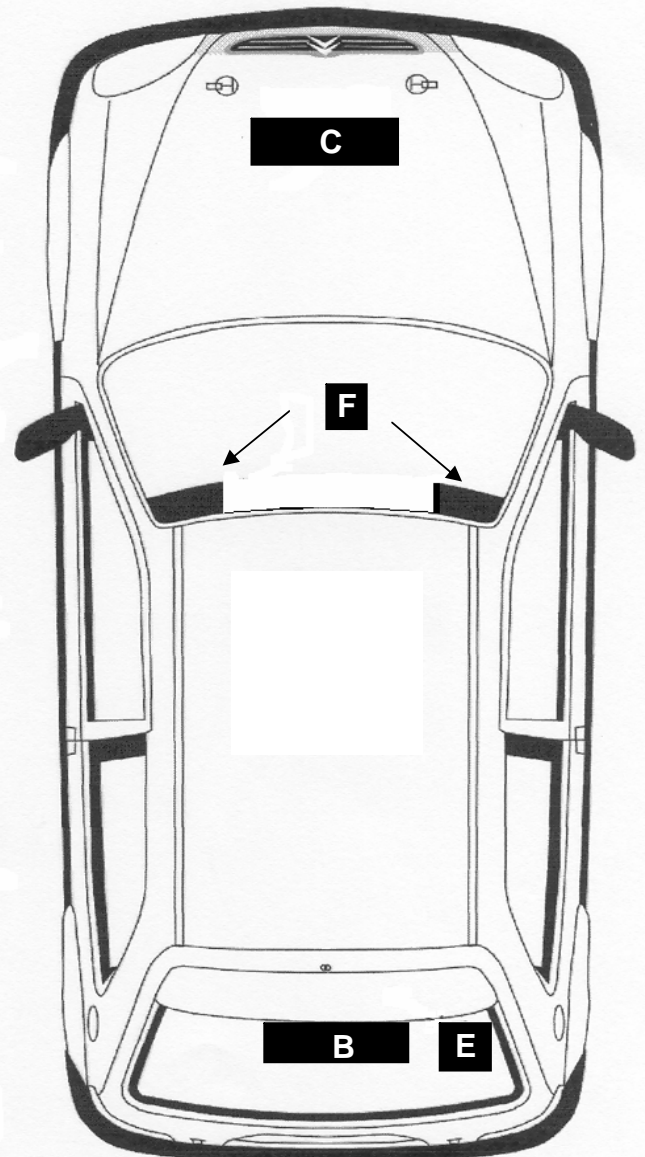
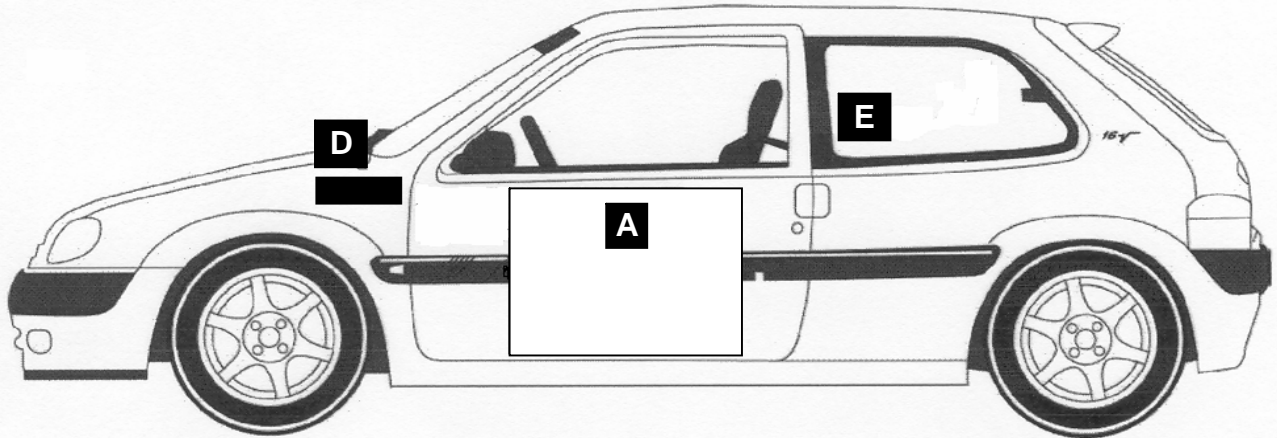
CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture
5^{ème} section : St-Denis - St-Paul							
CH 10B	Place S. Garriga - Départ 3 ^{ème} Étape Bd G.Macé - Bd Lancastel - RN 1 - RN 1A				373,90		09:00
CH 10C	St-Paul - Parking Chaussée Royale		25,55	25,55	399,45	00:30	09:30
Assistance E						00:20	

Annexe 1 : ITINERAIRE ET HORAIRES

3^{ème} Étape - Dimanche 25 Juillet 2010

CH / ES	Lieu	Longueur ES	Longueur liaison	Longueur secteur	Longueur totale	Temps imparti	Heure 1 ^{ère} voiture
CH 10D	Sortie Assistance RN 1A - RN 1 - RD 6 - RD 7 - RD 4e - RD 4						09:50
CH 11	Bernica		10,50	10,50	409,95	00:15	10:05
ES 11	VUE BELLE 1 RD 4 - RD 6 - RD 3 - RD 22	9,70					10:08
CH 12	La Chaloupe		12,80	22,50	432,45	00:45	10:53
ES 12	CAMELIAS 1 RD 13 - RD 12 - RN 1a - RD 9	10,40					10:56
CH 13A	Souris Chaude		12,50	22,90	455,35	00:35	11:31
ES 13	PANON 1 RD 6 - RD 9 - RN 1 - RN 1a	9,65					11:34
CH 13A	St-Paul - Parking Chaussée Royale		19,85	29,50	484,85	00:40	12:14
	Regroupement 3	(29,75)	(81,20)			00:15	
6^{ème} section : St-Paul - St-Denis							
CH 13B	Sortie Regroupement - Entrée Assistance						12:29
	Assistance F					00:20	
CH 13C	Sortie Assistance RN 1A - RN 1 - RD 6 - RD 7 - RD 4e - RD 4						12:49
CH 14	Bernica		10,50	10,50	495,35	00:15	13:04
ES 14	VUE BELLE 2 RD 4 - RD 6 - RD 3 - RD 22	9,70					13:07
CH 15	La Chaloupe		12,80	22,50	517,85	00:45	13:52
ES 15	CAMELIAS 2 RD 13 - RD 12 - RN 1A - RD 9	10,40					13:55
CH 16	Souris Chaude		12,50	22,90	540,75	00:35	14:30
ES 16	PANON 2 RD 6 - RD 9 - RN 1 - RN 1A	9,65					14:33
CH 16A	St-Paul - Parking Chaussée Royale		19,85	29,50	570,25	00:40	15:13
	Assistance G					00:15	
CH 16B	Sortie Assistance RN 1A - RN 1 - Bd G.Macé						15:28
CH 16C	St-Denis - Place Sarda Garriga - Fin 3 ^{ème} Étape et Rallye		24,80	24,80	595,05	00:30	15:58
	Totaux Etape	59,50	161,65		221,15		ES = 26,90%
	Totaux Rallye	169,00	426,05		595,05		ES = 28,40%

Annexe 2 : Numéros de Course et Publicité



A - PANNEAUX DE COMPETITION (70 x 50 cm)
sur les portes avant

B - PLAQUE DE RALLYE ARRIERE (28 x 15 cm)
au milieu et en haut de la lunette arrière

C - PLAQUE DE RALLYE AVANT (43 x 21,5 cm)
au milieu et en bas du capot















D - NOM DE L'EQUIPAGE ET DRAPEAU DE NATIONALITE
possible sur les vitres latérales

E - NUMERO DE COURSE (22 cm de haut)
sur les vitres latérales arrière et
en haut à droite sur la lunette arrière

F - BANDEAUX DE PARE BRISE (25 x 10 cm)
(publicité facultative)
à droite et à gauche en haut du pare-brise

Annexe 3 : Signalisation des contrôles

Diamètre des panneaux de signalisation : 70 cm environ

Direction Sens du parcours	Control type Nature du contrôle	CONTROL ZONE ZONE DE CONTRÔLE			Directi on Sens du parcou rs	
⇨	PASSAGE CONTROL CONTRÔLE DE PASSAGE	YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone PANNEAUX JAUNES Début de Zone de Contrôle	RED SIGNS Compulsory Stop PANNEAUX ROUGES Arrêt obligatoire	BEIGE SIGNS End of Control Zone PANNEAUX BEIGES Fin de Zone de Contrôle	⇨	
			← 25 m → 	← 25 m → 		
			PC CP			
⇨	TIME CONTROL CONTRÔLE HORAIRE		← 25 m → 	← 25 m → 	⇨	
			TC CH			
⇨	TIME CONTROL AND SS START CONTRÔLE HORAIRE ET DEPART D'ES		← 25 m → 	50 m ← → min 	25 m ← → SSS Dd'ES 	⇨
			TC CH			
⇨	END OF SS FIN D'ES		← 100 m → 	100 - ← → 300 m 	25 m ← → SSS Ad'ES 	⇨
			FLYING FINISH NON-STOP LIGNE D'ARRIVEE VEHICULE LANCE			

Toutes les distances sont approximatives

Annexe 4 : SECURITE

1) SECURITE GENERALE

1.1 Plan de Sécurité

Un plan de sécurité sera établi et comportera :

- 1.1.1 Le lieu d'implantation de la Direction de Course
- 1.1.2 Le nom des différents responsables :
 - Directeur de Course
 - Médecin Chef
 - Responsable de la Sécurité
 - Chefs de Sécurité dans les épreuves spéciales
- 1.1.3 Les coordonnées des différents services de sécurité :
Gendarmerie - Hôpitaux - SAMU - Service d'Incendie - Service de Dépannage - Croix-Rouge
- 1.1.4 L'itinéraire complet avec les secteurs de liaison détaillés
- 1.1.5 Le plan de sécurité des épreuves spéciales comportant la liste des principaux officiels, des services d'urgence, des numéros de téléphone, etc. et la carte détaillée des épreuves.
- 1.1.6 Le plan de sécurité prévoit les dispositions qui assurent la sécurité du public, des équipages et des officiels de l'épreuve.

1.2 Responsable de la Sécurité

- 1.2.1 Le Responsable de la Sécurité fait partie du Comité d'Organisation et a participé à la réalisation du plan de sécurité.
- 1.2.2 Pendant le Rallye, il se tiendra en liaison permanente avec la Direction de Course, le Médecin Chef et le départ des Epreuves Spéciales, par téléphone et par radio.
- 1.2.3 Il sera chargé de l'application du Plan de Sécurité.

1.3 Chef de Sécurité d'Epreuve Spéciale

- 1.3.1 Le Responsable de la Sécurité sera assisté dans chaque épreuve spéciale d'un Chef de Sécurité.
- 1.3.2 Le Chef de Sécurité d'Epreuve Spéciale effectuera l'inspection de la Spéciale et certifiera sa conformité avec le plan de sécurité avant le passage de la voiture tricolore. (h - 90')

1.4 Contrôle

- 1.4.1 Le contrôle du respect du plan de sécurité sera sous la responsabilité finale du Directeur de Course.
- 1.4.2 Dans les rallyes d'un championnat FIA, l'Observateur prêtera une attention particulière sur les procédures de sécurité.

2) SECURITE DU PUBLIC

Une priorité essentielle du plan de sécurité est de garantir la sécurité du public se trouvant dans les parages, y compris les spectateurs.

Information

Une information principalement à l'attention du public sera effectuée par différents moyens :

- Médias écrits, parlés, télévisés
- Mise en place de panneaux d'information sur et aux abords des parcours d'épreuves
- Envoi aux riverains d'informations sur le passage du rallye
- Dans les épreuves spéciales, distribution de tracts par les voitures INFO 45 minutes avant le passage des concurrents

Les voitures INFO équipées de hauts parleurs s'arrêtent à tous les points sensibles et diffusent des messages à l'attention du public et s'assurent, si nécessaire, que ceux qui occupent des endroits dangereux en soient éloignés.

3) SECURITE DES EQUIPAGES CONCURRENTS

3.1 Services de Sécurité

- 3.1.1** Au départ de chaque épreuve spéciale :
- 1 véhicule d'intervention avec médecin réanimateur
 - 1 ambulance avec équipement
 - 1 dépanneuse
- 3.1.2** Aux points intermédiaires du parcours des épreuves spéciales de + de 15 km :
- 1 véhicule d'intervention avec médecin réanimateur
 - 1 ambulance avec équipement
 - 1 dépanneuse

3.2 Mesures préventives (Signalisation et Balisage)

- 3.2.1** Les routes et chemins d'accès seront fermés à la circulation.
- 3.2.2** Les voitures d'ouverture vérifieront la mise en place du dispositif et aviseront immédiatement le PC du rallye de toute omission qui sera réparée avant le commencement de l'épreuve.
- 3.2.3** Des postes de commissaires seront répartis sur le parcours afin de :
- faire respecter les emplacements interdits aux spectateurs
 - avertir les équipages, dans la mesure du possible, avec des drapeaux jaunes de toute obstruction

3.3 Surveillance

- 3.3.1** Un réseau radio (implantation tous les 3 km maximum) spécifique à chaque épreuve spéciale sera mis en place pour permettre le suivi des véhicules et la surveillance du déroulement du rallye.
- 3.3.2** Chaque point radio sera identifié sur le carnet d'itinéraire et, sur le parcours par un panneau portant le symbole du point radio.
- 3.3.3** Un panneau avertisseur sera placé à environ 100 mètres avant le point radio.
- 3.3.4** Toutes les ambulances stationneront à un point radio. Un panneau supplémentaire (croix rouge) se trouvera à cet endroit en dessous du panneau du point radio.
- 3.3.5** Le suivi des véhicules sera effectué à la fois au PC du rallye et par le chef de sécurité de l'épreuve.

3.4 Signalisation (Croix Rouge / OK)

- 3.4.1** Un panneau de signalisation format A4 portant les dessins Croix Rouge et OK sera remis à chaque équipage afin qu'il puisse signaler les suites d'un accident. La règle d'utilisation de ce panneau sera mentionnée sur le document.

3.5 Evacuation

- 3.5.1** Un itinéraire d'évacuation est prévu pour chaque épreuve spéciale.
- 3.5.2** Les services d'urgence des hôpitaux situés dans la région seront en état d'alerte.
- 3.5.3** Un hélicoptère de la Gendarmerie Nationale sera en alerte et pourra intervenir si nécessaire.

Voitures de sécurité

- a) H - 90 à H - 75 minutes : voiture Autorité / Org. Technique. Vérification du dispositif de sécurité.
- b) H - 60 minutes : voiture Tricolore. Vérification de la mise en place du dispositif des ES.
- c) H - 45 minutes : voitures sonos. Information du public sur les consignes de sécurité.
- d) H - 40 minutes : Observateur Fédéral ou Régional.
- e) H - 39 à H - 35 minutes : voitures VIP (4 maxi). Promotion de l'Epreuve
- f) H - 30 à H - 25 minutes : voitures 000 (4 maxi). Information du public sur un départ proche
- g) H -20 à H - 15 minutes : voitures 00 (2 maxi). Dernière vérification du dispositif et de l'état de la route.
- h) H - 10 minutes : voiture 0. Conditions de course

Les voitures de sécurité sont équipées de moyens de communication avec la Direction de Course.



NOTES